Projet de territoire
Oust Brocéliande Communauté
2021-2026

Conseil communautaire
16/12/2021

De l'oust à brocéliande
COMMUNAUTÉ
LA GACILLY - GUER - MALESTROIT

Préambule : une coopération intercommunale pour mettre les atouts du territoire au service de l'attractivité

A travers ce projet de territoire 2021-2026, les élu-e-s et acteurs d'Oust à Brocéliande Communauté souhaitent se doter d'une **feuille de route partagée**. Par le cadre de vie qu'elle propose, la diversité des ressources naturelles que recèle son territoire, son positionnement géographique central et la richesse et la pluralité des acteurs qui la compose, la **communauté de commune présente les meilleurs atouts** pour répondre aux défis et besoins des années à venir.

Les élus affirment ainsi les **ambitions** qu'ils et elles portent pour leur territoire : une intercommunalité identifiée et reconnue par ses habitants et hors du territoire, grâce à son dynamisme économique, sa vocation à accueillir ses habitants dans des conditions de vie agréables et respectueuses des ressources naturelles et grâce à sa capacité d'offrir une réponse accessible et la plus complète aux besoins de sa population. La feuille de route que constitue le projet de territoire permet **d'anticiper** les évolutions pour y répondre.

Dans cette optique, les **six axes de ce projet de territoire** s'inscrivent dans une stratégie qui a pour objectif d'enclencher un **cercle vertueux autour du développement économique** : accueillir de nouvelles populations grâce à une offre de logements adaptés aux besoins, améliorer l'accessibilité du territoire en diversifiant l'offre de mobilités, favoriser la solidarité et répondre aux besoins de la population en développant et mutualisant les services, valoriser, protéger le patrimoine naturel dans la perspective de la transition écologique et accompagner le développement économique.

Ces axes sont pensés comme des **objectifs pour améliorer les conditions de vie** dans une perspective de **cohésion sociale renforcée et de transition écologique**. Leur réalisation s'appuiera ainsi sur le développement économique (financement des services, qualité de vie). Ils sont aussi pensés comme des **leviers pour renforcer l'attractivité** économique.

Préambule : une coopération intercommunale pour mettre les atouts du territoire au service de l'attractivité

Le souhait de l'EPCI est de s'engager dans la **co-construction d'une stratégie commune.** Il s'agit d'assurer une **gouvernance de proximité** dans la perspective des efforts déjà déployés à travers la Charte de gouvernance : rencontres des élus intercommunaux et des conseils municipaux, développement des rencontres intercommunales et solidarité financière par exemple contribueront à renforcer les liens des communes entre elles et avec l'EPCI.

Enfin, ce projet de territoire ayant pour vocation de s'adresser directement aux habitant-e-s, les élu-e-s souhaitent que la réalisation de ces engagements puisse leur être soumise.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

49 élus communautaires

Répartition des élus sur le territoire

Sommaire

- **Axe 1. Construire une gouvernance de proximité**
- **Axe 2. Accompagner le développement économique par des conditions d'accueil résidentielles favorables aux salarié.e.s**
  - 2.1. Renforcer l'attractivité par des conditions de vie de qualité
  - 2.2. Conforter le tourisme vert et durable comme support de développement vertueux et de cohésion territoriale
- **Axe 3. Renforcer l'ajustement de l'offre en habitat aux besoins (diversification, rénovation thermique, etc..)**
  - 3.1. Diversifier le parc pour accompagner les mutations sociologiques et créer les conditions d'accueil
  - 3.2. Remettre sur le marché les logements vacants et renforcer la qualité du parc existant pour répondre aux enjeux de transition
- **Axe 4. Diversifier l'offre de mobilité au regard des besoins**
  - 4.1. Coordonner, diversifier et améliorer l'offre de transports
  - 4.2. Prendre en compte l'accessibilité dans le développement territorial
- **Axe 5. Garantir les conditions de la transition écologique**
  - 5.1. Garantir l'avancée des actions prévues dans le PCAET
  - 5.2. Réduire et valoriser les déchets
  - 5.3. Assurer la disponibilité et qualité des ressources en eau
  - 5.4. Préserver la biodiversité et les ressources naturelles
- **Axe 6. Pour une vision globale, territorialisée, coordonnée des services**
  - 6.1. Développer les services dans une logique d'accessibilité
  - 6.2. Construire une réponse de proximité aux besoins de santé

De l'ouest à brocéliande
COMMUNAUTE

- Axe 1. Construire une gouvernance de proximité

Constats et enjeux

Constats

- Un territoire à construire suite à une fusion de 3 communautés de communes au 1er janvier 2017
- Un territoire ne correspondant pas à un bassin de vie
- Un territoire sans ville centre mais avec 3 pôles majeurs aux aires d'influences différentes
- Un fort renouvellement des exécutifs municipaux, 16 nouveaux maires sur les 26

Enjeu

Construire un sentiment d'appartenance au territoire d'OBC, au sein duquel chaque commune se sente une composante structurante.

Actions mises en place

- **Une première vice-présidence en charge de l'animation territoriale de proximité**
  - Organisation d'OBC en 5 pôles territoriaux animés par la 1ère vice-présidente et 2 vice-président(e)s issu(e)s d'un autre pôle territorial
  - Rencontres régulières avec les conseils municipaux
- **Un pacte de gouvernance visant à organiser les relations entre la communauté de communes et ses communes**
  - Le Conseil Communautaire : en moyenne une fois tous les deux mois
  - Le Bureau : réunion une fois par semaine et en alternance Bureau délibérant / Bureau « informel », libre
  - Les Commissions : réunion cinq à six fois par an
  - La Conférence des Maires : rencontre une fois toutes les 5 à 6 semaines
  - Les Groupes de travail : à la carte, autant que de besoin et sur proposition du bureau et/ou des Présidents de commissions.
- **La promotion de la formation des élu-e-s municipaux et intercommunaux**
- **La mise en place d'un Fonds de solidarité pour renforcer la capacité d'agir et l'équité des territoires**
- **Une communication renforcée par différents outils : Lettres aux élu-e-s, lettres aux habitant-e-s et lettre aux services**
- **La mutualisation des expertises et des ressources au service du bien commun**

Axes à renforcer

- **Créer les conditions pour l'implication de l'ensemble des élu-e-s communautaires**, notamment ceux ne participant pas au Bureau ou à la Conférence des Maires, afin de mieux mobiliser les compétences, expertises et contributions de chacun au service de tous.

- **Améliorer la connaissance qu'ont les élu-e-s municipaux de la CC**
  - Mettre à disposition, de manière centralisée, un guide pour faciliter l'accès aux ressources intercommunales qui présente : les services, leurs missions, le personnel
  - Permettre à tous les élus d'avoir une meilleure connaissance de la CC, de ses services et de ses ressources
  - Poursuivre les visites des différents sites de la CC : visite des services, AG croisées du personnel, réunions de présentation des différents pôles
  - Systématiser l'envoi des lettres aux élu-e-s (au minimum 3 par an)
  - Développer des temps d'échange conviviaux

- **Développer l'information auprès des habitant-e-s**
  - Améliorer la communication sur les actions mises en places par la CC
  - Systématiser le relai des informations intercommunales dans les canaux municipaux
  - Adapter l'application mobile OBC aux besoins des jeunes : donner des informations pratiques sur les événements, favoriser l'aspect et le contenu ludique
  - S'appuyer sur la presse locale et régionale pour communiquer sur la CC
  - De manière transversale, consolider la réflexion sur la participation citoyenne et la démocratie locale

- **S'appuyer sur l'échelle communale pour développer les instances de concertation citoyenne**

- **Développer les échanges au sein de l'Alliance inter-métropolitaine Loire Bretagne –AILB**

- Axe 2. Accompagner le développement économique par des conditions d’accueil résidentielles favorables aux salarié.e.s

L'attractivité économique, au cœur du projet de territoire

Ce projet de territoire a pour ambition d'inscrire les politiques relatives au développement économique dans la stratégie globale : il s'agit non seulement de prendre en compte cette dimension dans les autres secteurs de politiques communautaires pour favoriser l'attractivité ; mais également de faire de ce dynamisme un outil pour répondre aux mieux aux besoins et aspirations de la population (emploi, financement des services, cohésion sociale, …).

Avec une grande diversité d'entreprises issues de secteurs d'activités variés (industrie, agroalimentaire, recherche, services …), un positionnement géographique central, un cadre de qualité, une population active, OBC présente des atouts majeurs pour attirer des entreprises et leur permettre de se développer.

Pour accompagner cette dynamique, confirmée par la croissance des demandes d'implantation adressées à la collectivité, le territoire doit créer les conditions d'accueil résidentiel des ménages en mobilisant l'ensemble des politiques publiques.
Il s'agit par ailleurs de saisir le déploiement de la fibre pour inscrire les usages du numérique au cœur du territoire, en poursuivant un objectif de **solidarité, de cohésion sociale et d'inclusion.** Cet objectif devra se faire au profit de l'ensemble du territoire et pas seulement des villes. L'ESS sera une composante du développement économique à conforter

Le tourisme présente un réel potentiel de développement du territoire. Le choix d'un développement **touristique vert et vertueux** doit se faire avec et pour les **habitants du territoire dans une visée de cohésion sociale et territoriale.**
La valorisation des ressources patrimoniales et naturelles d'exception du territoire constitue ainsi un axe majeur du projet de territoire.

☛ Rappel des constats et enjeux

Une activité orientée vers le territoire

- Un indice de concentration de l'emploi de **100** (1 emploi au lieu de travail pour 1 actif)
- Près de 60% des actif.ve.s travaillent au sein du territoire (11% sur Ploërmel, et 8,2 sur Vannes)

Un tissu d'entreprises riche et diversifié

- Des secteurs d'activités variés (bien au-delà des entreprises agroalimentaires)
- Des fleurons avec une forte valeur ajoutée (recherche, innovation…)
- Un taux de **création d'entreprises** de 11,3% **qui semble connaître une augmentation sur la période récente**
- Un taux **d'évolution annuelle de l'emploi stable**

Des difficultés pour les porteurs de projet à identifier les secteurs d'installation

Un enjeu : offrir aux entreprises qui souhaitent s'installer des conditions d'accueil favorables

- Un potentiel de création d'entreprises => hausse des demandes d'implantation
- *Mais une offre habitat et services insuffisante pour attirer la main d'œuvre*

Orientation 2.1. Renforcer l'attractivité économique par des conditions et un cadre de vie de qualité

Intégrer la dimension économique dans les politiques publiques sectorielles

- Prendre en compte les déplacements domicile-travail dans le développement des **mobilités** (ex. : assurer l'accessibilité des zones d'activités, encourager les entreprises à se doter d'un plan de mobilité)
- Diversifier l'offre **d'habitat** (locatif notamment) pour être en mesure d'accueillir et d'attirer des salarié.e.s
- Penser la place des entreprises et artisan.e.s dans les politiques **d'aménagement des centres-bourgs**
  - Recrutement d'un manager de commerces
  - Déploiement du Pass commerce
- Intégrer les besoins des employé.e.s et des entreprises dans les choix de développement de **services**

Faire du développement économique un support d'inclusion et de cohésion sociale

- Soutenir la démarche « **Territoire Zéro Chômeur** » et veiller à sa mise en œuvre
- Poursuivre le partenariat avec la Mission locale et les lycées (découverte des métiers, connaissance des lieux de stages) et les formations supérieures BTS (str+uctures d'hébergements sur des baux courts)
- S'appuyer sur le déploiement de la fibre pour permettre l'accès et l'appropriation des **usages numériques** par tous : réseau des greniers numériques en cœur de bourg, médiateurs numériques
- Faire de **l'ESS** un nouveau pilier du développement économique

Orientation 2.1. Renforcer l'attractivité économique par des conditions de vie de qualité

Développer la collaboration avec les acteurs économiques

- En lien avec la CCI, mettre en place un **observatoire de l'activité économique** (pour construire une image cohérente), être en mesure de mettre différents acteurs en lien
  - Identifier les éventuelles difficultés des entreprises et de leurs employé.e.s pour être en mesure d'y répondre
  - Anticiper les évolutions de l'activité (ex. : fluctuations saisonnières, ouvertures de nouveaux sites, …)

- Mettre en place un **observatoire de la consommation du foncier économique** en lien avec l'observatoire de la consommation foncière du SCoT afin d'anticiper les capacités d'accueil d'entreprises sur le territoire. L'observatoire constitue une **première étape** pour construire une **approche globale de requalification et de densification des zones d'activités**.

- Poursuivre **l'animation du tissu économique local** : petit déj éco, Eco des Halles, visite d'entreprises...
  - Aménager des pépinières / ateliers relais : gestion locative des équipements

- Améliorer la visibilité des services et des ressources auprès **des porteurs de projet**
  - Développer un outil de type « fiche navette » entre les mairies et la Communauté de communes pour un suivi des projets

- **S'appuyer sur le dispositif territoire d'industrie** pour favoriser le développement du secteur industriel et **répondre aux enjeux de recrutement**
  - Développer un partenariat entre les établissements scolaires (collèges, lycées), les acteurs industriels et la CC pour faire connaître les métiers et les formations offertes sur le territoire
  - Donner à voir l'activité économique du territoire, les métiers et les perspectives d'emploi

☛ Tourisme : rappel des constats et enjeux

- Environ 70 000 visites des offices du tourisme du territoire par an
- Une attractivité qui bénéficie :
  - Du canal de Nantes à Brest
  - Du site mégalithique de Monteneuf
  - D'un patrimoine naturel, culturel et bâti breton : réserve naturelle des Landes de Monteneuf, proximité de la Vallée de l'Oust (Glénac) et de la forêt de Brocéliande; petite cité de caractère de Malestroit)
  - De sites et événements stratégiques (La Gacilly, la Madone des motards…)
  - De l'attractivité du littoral Morbihannais

- Une offre en **hébergement** insuffisante notamment en hôtellerie
- Une offre de **mobilité** à renforcer et harmoniser à partir des AD et des voies vertes et sentiers de randonnées
- Des **ressources historiques** qui pourraient être exploitées davantage (ex. : site des Mégalithes de Monteneuf)
- Une **communication** peu harmonisée

Innover pour accélérer la transition et la cohésion sociale

- Jouer la carte d'un développement singulier et distinguant – définir les composantes d'un écosystème vertueux
- Encourager la création d'emplois verts
- Cibler un développement « intégrateur » pour les habitant.e.s du territoire

Orientation 2.2. Conforter le tourisme vert et durable comme support de développement vertueux et de cohésion territoriale

Faciliter la fréquentation du territoire par des mobilités alternatives à la voiture

- Développer les **mobilités touristiques alternatives** (Certifications européenne « Sans ma voiture » et « accueil vélo »)
- **Penser des itinéraires touristiques au sein du territoire pour prolonger la durée des visites**
  - Identifier les habitudes de fréquentation selon les sites (ex. : une visite à Monteneuf durerait en moyenne 2h38, contre une journée à Lizio)
  - Mettre en relation les chemins de randonnées avec les sites d'intérêt touristique
  - Articuler les animations pour créer des circuits
  - Coordonner les chemins de randonnées avec les territoires voisins
  - Offrir des parcours adaptés aux différents modes de déplacements utilisés (Equibreizh pour les randonnées à cheval, cibler les touristes en voiture, …)
  - Développer les mobilité touristiques : bateau fluvial, vélo
  - Créer des possibilités d'accès – portes d'entrée - sur le territoire en mobilité durable

☛ Orientation 2.2. Conforter le tourisme vert comme support de développement vertueux et de cohésion territoriale

Clarifier les potentiels des sites touristiques à valoriser en direction des visiteurs extérieurs et des habitants du territoire

- S'appuyer sur les études tourisme existantes et en cours (en lien avec Destination Brocéliande et les territoires voisins – révéler les sites à valoriser, et les moyens à développer à moyen terme) : Lizio, Malestroit comme passerelle, Monteneuf, le canal de Nantes à Brest

- Réaliser une étude spécifique sur le site de **Monteneuf**
  - S'inscrire dans la démarche « site d'exception »
- S'appuyer sur la **notoriété de la Gacilly**
  - Créer les conditions d'accueil : mobilités douces, hébergement
  - Obtenir le label Petite Cité de Caractère
- **Mettre en réseau les sites** – fort potentiel de Monteneuf en particulier, Musée de la Résistance, sites naturels

- Créer des **animations de territoire** et intégrer la **dimension culturelle**
  - balades enquête de Lizio
  - visite théâtralisée à Malestroit
  - réflexion afin d'exploiter davantage la base de loisirs de Saint-Malo de Beignon (cinéma en plein air, animations…)
  - petits déjeuners nature aux marais de Glénac
  - Etc.

☛ Orientation 2.2. Conforter le tourisme vert comme support de développement vertueux et de cohésion territoriale

Renforcer la coordination avec les acteurs du tourisme du territoire pour construire une image lisible et cohérente

- **Développer l'offre en hébergement au cœur de notre territoire pour accueillir les touristes** attirés par la côte ou par Paimpont (qui manquent de structures d'hébergement)
- **Développer la communication pour mettre davantage en avant les ressources du territoire**
  - Coordonner l'information d'hébergement disponible sur le territoire
  - Assurer une partie de la communication à l'échelon communautaire :
    - tenue du blog La Gacilly Malestroit Monteneuf
    - animation des réseaux sociaux, venue d'influenceurs, presse spécialisée
    - gestion des bureaux d'information
    - créations de supports (Guide du partenaire 2021, Plaquette Office de Tourisme sur les animations du territoire, carte touristique, guide hébergement du territoire, guide restaurants du territoire, rallye…)
    - Améliorer la signalétique interne (indiquer les sites touristiques, les commerces)
- Réaliser une cartographie des sites intercommunaux de mégalithes en lien avec les sites majeurs comme Carnac
- **Créer de nouveaux partenariats avec l'économie locale** via la semaine du tourisme économique et des savoir faire

Orientation 2.2. Conforter le tourisme vert comme support de développement vertueux et de cohésion territoriale

Améliorer l'insertion des sites touristiques d'OBC dans le territoire régional

- **Spécifier la place d'OBC dans Destination Brocéliande**
  - Garantir la visibilité des sites touristiques d'OBC dans la communication de Destination Brocéliande
  - Assurer la transmission des informations auprès des élu-e-s municipaux concernés par les projets de Destination Brocéliande
  - Poursuivre les rencontres entre élu-e-s et professionnel-le-s pour encourager le partage de connaissances et d'expériences et ainsi améliorer la qualité de l'accueil
  - Harmoniser et développer la signalétique sur sites touristiques à l'échelle régionale : Installer des panneaux communs pour encourager les boucles touristiques
  - Mutualiser la communication avec les sites touristiques des alentours **:** diffuser les supports de communication communautaires à l'extérieur d'OBC et transmettre les supports de communication des autres territoires
- **Renforcer la coordination à l'échelle départementale**
  - Avec le conseil départemental, assurer la continuité des cheminements (équestres, pédestres, …) au-delà du territoire
  - S'inscrire dans les réseaux Morbihannais des sites mégalithiques
  - Travailler de manière concertée avec les territoires voisins pour penser « itinéraires touristiques »; renforcer les liens avec Rochefort-en-Terre, Redon, Josselin…

- Axe 3. L’habitat – renforcer l’ajustement de l’offre aux besoins (diversification, rénovation thermique etc..)

Adapter l'habitat aux nouveaux enjeux

Depuis sa création, le développement d'OBC a reposé en grande partie sur son attractivité résidentielle, permettant à une diversité de ménages de bénéficier d'un cadre de vie de qualité grâce à des prix attractifs.

Néanmoins, le **marché de l'immobilier semble en train d'amorcer une évolution :** hausse des loyers due à un manque d'offres locatives, augmentation des prix de vente en raison d'une croissance des demandes de terrains et maisons à prix élevés, intérêt croissant des investisseurs pour le territoire, difficulté à proposer une offre adaptée aux attentes et ressources des jeunes ménages, etc.
Les dynamiques de construction font également face à de nouveaux enjeux puisqu'elles doivent prendre en compte et anticiper les objectifs de sobriété foncière, amenés à se durcir au cours des années à venir.

Ce projet de territoire s'inscrit en cohérence avec la politique de l'habitat (PLH et objectifs du SCoT du Pays de Ploërmel).

Le PLH définit cinq axes de développement de l'habitat :

- Maintenir des conditions favorables d'attractivité des territoires, respectueuses du cadre de vie
- Diversifier l'offre de logements pour l'adapter aux besoins des ménages et aux évolutions sociétales.
- Valoriser le parc existant et mobiliser le parc vacant pour le rendre attractif et performant
- Développer un habitat solidaire pour apporter des réponses adaptées aux besoins spécifiques
- Définir et asseoir le rôle et le positionnement d'Oust à Brocéliande Communauté comme pilote et fédérateur des interventions habitat

Par ce projet, les élus souhaitent donc réitérer **trois priorités** pour la période à venir :

- Miser sur la **diversification du parc** pour répondre à une diversité de profils et ainsi renforcer cohésion sociale et attractivité économique.
- Remettre sur le marché les **logements vacants et renforcer la qualité du parc existant**
- **Sensibiliser sur les dispositifs d'aides**

☛ Habitat : constats et enjeux

Constats

- Des prix plus attractifs que sur le littoral
- Un rythme de construction peu soutenu
- Une tension sur le parc locatif, un parc de logements sociaux faible et des relations parfois localement compliquées avec les bailleurs
- Une mobilisation des aides à la rénovation (OPAH, ACV, …)
- Une offre à destination des séniors limitée
- Des taux de vacance élevés
- Un manque de réserves foncières à terme

Enjeux

- L'adaptation de l'offre aux évolutions sociologiques des ménages
- La production d'une offre locative propre à répondre à la demande
- La remise sur le marché de logements vacants et la requalification thermique
- Des besoins d'intervention contrastés selon les territoires – la nécessité d'une approche globale et concertée à l'échelle du territoire communautaire
- Des objectifs de sobriété foncière qui vont se durcir avec la mise en place de la loi ZAN

Orientation 3.1. Diversifier le parc pour accompagner les mutations sociologiques et créer les conditions d'accueil sur le territoire

Diversifier le parc et penser les parcours résidentiels

- **S'appuyer sur le PLH** et actualiser régulièrement la connaissance sur l'état de l'habitat sur le territoire: identifier les difficultés et besoins, recenser les projets mis en place par les communes et par les entreprises, etc.

- Développer **l'offre locative** pour limiter la hausse des loyers

- Envisager de nouvelles Résidences Habitat Jeunes pour accueillir les employé.e.s du territoire et accueillir des saisonniers

- Développer des programmes **habitat sénior sur les centres-bourgs**

- **Coordonner les relations des communes à destination des bailleurs sociaux pour** :
  - Développer l'offre locative sociale et en accession aidée
  - Favoriser une approche multisite pour éviter une polarisation du parc social dans les pôles urbains
  - Encourager les projets multisites associant plusieurs communes
  - Le cas échéant, envisager de déployer une **offre intercommunale** de logements accessibles répartie sur le territoire

☛ Orientation 3.2. Remettre sur le marché les logements vacants et renforcer la qualité du parc existant

Remettre sur le marché l'habitat vacant

- **Réhabilitation thermique** du parc public/privé existant et vacant (en lien avec OPAH et réseau rénovation, matériaux biosourcés)
  - Identifier les opérations publiques prioritaires
  - Renforcer les dispositifs existants (en direction des propriétaires privés)
    - S'appuyer sur les accompagnements proposés par le CAUE

NB. <u>Absence d'entreprises de rénovation globale</u> à OBC et à Ploërmel, notamment labellisée RGE qui empêche la mise en œuvre des aides à la rénovation énergétique proposées

  - Compléter l'OPAH en cours sur 2019-2022 par un module RU dans le cadre du dispositif PVD

- Conforter une **offre d'hébergement touristique : changement d'usage, opérations publiques, publiques/privées? Mobilisation du parc ancien vacant…**

- Articuler les programmes habitat en cœur de bourg avec les **programmes PVD**, ACV pour les communes de Guer, Sérent et La Gacilly

- Informer sur les différents **dispositifs d'aides existants** (Maison de l'habitat et de l'énergie, …) et accompagner les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs

☛ Orientation 3.3. Maîtriser la consommation des ressources et les consommations de GES

Mettre en œuvre l'axe 1 du PCAET pour maîtriser la <u>consommation énergétique</u> et les émissions de GES à travers l'OPAH

- Accompagner les particuliers et les entreprises à la maîtrise de leurs consommations énergétiques
- Promouvoir les matériaux biosourcés

Maîtriser la <u>consommation foncière</u> par la mise en place un observatoire de la politique foncière comme outil de pilotage et de suivi

- Axe 4. Les mobilités : diversifier l’offre au regard des besoins – dé-mobilités et mobilités décarbonées

Améliorer l'accessibilité en développant différentes formes de transports et de déplacements, un axe fort du projet de territoire

La stratégie intercommunale relative aux mobilités est inscrite dans le PCAET.

L'axe 2 du PCAET porte sur la **Maîtrise de la consommation énergétique et des émissions de GES dans le secteur de la mobilité**

Il s'agit de développer et améliorer **l'offre de mobilités alternatives à la voiture** individuelle et **limiter les mobilités** en prenant en compte l'accessibilité dans les autres secteurs de politiques publiques (dynamisation des centres-bourgs, densification de l'habitat, développement du télétravail, limiter la fracture numérique...).

Par ce projet de territoire, les élus ont donc choisi deux axes d'action :

- Coordonner, développer, améliorer et diversifier les offres de transports alternatives à la voiture individuelle
- Privilégier un développement qui garantit l'accessibilité et encourager les démobilités.

☛ Mobilités : constats et enjeux

Constats

- Des déplacements dominés par la voiture
- Des mobilités régionales insuffisantes qui ne desservent pas les pôles structurants (la Gacilly, Malestroit), rendant impossible le développement de lignes irriguant le territoire par la communauté de communes. Les 3 lignes qui régionales présentes sur le territoire ne sont pas performantes (horaires inadaptés, faiblesse du nombre d'allers/retours, parcours différents selon les heures, adaptés aux scolaires).
- Une faible offre de mobilités alternatives à la voiture individuelle (autosolisme)
    - Les ménages éloignés des bourgs, précaires financièrement pour entretenir une voiture, les personnes âgées et les jeunes sont les populations les plus pénalisées par l'hégémonie de la voiture sur notre territoire peu dense
- Mais des politiques mobilités en cours sur le territoire pour favoriser l'accessibilité (location de vélos à assistance électrique, engagement de la réalisation du schéma vélo, transport à la demande dans le secteur de Guer, navette qui relie le nord de Guer à Beignon)

Enjeux

- Etudier les expérimentations alternatives à la voiture
- Connecter les pôles d'attractivité structurants que sont la Gacilly et Malestroit en renforçant les lignes Plélan-le-Grand-Redon et Ploërmel-Vannes
- En parallèle, veiller à connecter le centre du territoire

Orientation 4.1. Coordonner, diversifier et améliorer l'offre de transports

Mettre en place un plan de mobilité rurale

- **Identifier des publics cibles** : étudiants ou employés du territoire qui habitent à Rennes ou Pontivy, jeunes et touristes qui souhaitent accéder aux loisirs, ménages des zones rurales qui ont besoin pde venir en ville
- **Développer des partenariats** avec des acteurs économiques, des associations et les collectivités voisines
- **Consolider la desserte du centre** par une ligne est-ouest
- **Envisager le développement de nouvelles offres**, par exemple en expérimentant une extension du TAD, la création de transports touristiques
- **Mobiliser les dispositifs disponibles** (appels d'offre, …) pour développer l'offre de mobilité malgré un manque de ressources humaines à l'échelle de l'EPCI
- **Adapter l'offre aux évolutions de la demande** : nouvelles aires de covoiturage pour répondre à la saturation de celle de Bohal, solutions adaptées au vieillissement des usagers, …

Le plan de mobilité rurale intègrera le schéma vélo déjà bien engagé

- Le schéma vélo est construit à partir de 3 voies vertes. Il s'agira à travers sa mise en œuvre de conforter les infrastructures et pratiques de « vélo tourisme », d'itinérance vélo et de mobilité fluvestre
- La voie verte entre Ploërmel et Guer constitue un projet stratégique dans cette perspective
- Le déploiement des pratiques de mobilités cycles doit par ailleurs être pris en compte pour les trajets courts (dans les centres bourgs, entre quartiers résidentiels, équipements et centres bourgs…)

Renforcer les liens avec la Région pour coordonner les offres et envisager de nouvelles sources de financement, notamment via l'association inter-métropolitaine

Orientation 4.2. Prendre en compte l'accessibilité dans le développement territorial

Renforcer les centres-bourg pour limiter les mobilités

- Accompagner les **programmes PVD à Guer, Sérent et La Gacilly** : recrutement d'un chef de projet et d'un manager de commerce
- Poursuivre les greniers numériques, les pépinières et les espaces de coworking

Approfondir les partenariats avec les acteurs économiques pour identifier et réfléchir à une réponse aux besoins de déplacement des actifs

- Déployer les interventions dans les entreprises et établissements scolaires pour sensibiliser au covoiturage (cf. Ouest. Go)
- Repenser le mode de développement en parc d'activité pour prendre en compte la volonté de dynamisation des centres-bourgs.
- Encourager un regroupement des plus petites entreprises pour penser un service de transports mutualisé
- Accompagner les entreprises dans le déploiement de transports de salarié (à l'image de la ligne Ploërmel-Guer) et encourager des rabattements sur le territoire

Développer la couverture numérique pour encourager le travail à distance et le travail partagé, notamment par le développement de la fibre et la couverture mobile

Développer les mobilités solidaires en lien avec les acteurs des **services à la personne** : appui sur une plateforme de voisinage : garantir la desserte des services à la personnes, le lien social, la réponse aux besoins des PMR/personnes âgées, isolées sur prescription sociale).

- Axe 5. Garantir les conditions de la transition écologique

Un territoire ambitieux pour assurer la transition écologique

La stratégie d'OBC pour assurer la transition écologique est déployée à travers **le PCAET**. Il se déroule autour d'un objectif fort : être un territoire à Energie Positive à l'horizon 2050.
Pour y parvenir, il s'articule autour de six axes :

- Axe 1 : Maîtrise de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur bâti

- Axe 2 : Maîtrise de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur de la mobilité

- Axe 3 : Maîtrise de la consommation énergétique et des émissions de GES grâce à une économie vertueuse et de proximité

- Axe 4 : Développement de la production d'énergie renouvelable

- Axe 5 : Anticipation des enjeux liés au changement climatique et optimisation des pratiques agricoles

- Axe 6 : Exemplarité du comportement des collectivités

Ce projet de territoire appui donc la volonté des élus de poursuivre les ambitions définies dans le PCAET. Dans une stratégie globale, il s'agit bien de préserver les ressources humaines, sociales et naturelles au service du bien-être et du cadre de vie des habitants.

☛ Constats et enjeux

- Une richesse du patrimoine naturel
- Une économie locale vulnérable aux effets à venir du changement climatique

L'eau : un enjeu transversal

- Des difficultés à maintenir des quantités d'eau suffisantes (impacts sur l'économie et le développement du territoire)
- Des faiblesses sur la qualité de l'eau : contamination des captages superficiels et souterrains

Une forte ambition de transition écologique

- Un fort potentiel de transition énergétique : ambition de devenir un territoire à énergie positive à l'horizon 2050 (diminution de la consommation énergétique, augmentation de la production d'EnR)
- Beaucoup de demandes d'installations de maraîchers bio mais peu de terres disponibles
- Des circuits courts qui émergent à développer

Une intercommunalité déjà investie dans la transition écologique

- Un engagement intercommunal dans la protection des ressources : augmentation récente des cotisations à GBO
- Une stratégie intercommunale ambitieuse définie dans le **PCAET**

-> un atout pour valoriser les projets dans le cadre du CRTE

☛ Orientation 5.1. Garantir l'avancée des actions prévues dans le PCAET

Axe 4 : Développement de la production d'énergie renouvelable

1. Planifier et accompagner le développement des EnR
2. Valoriser les déchets organiques via la méthanisation
3. Accompagner le développement des énergies renouvelables

Axe 5 : Anticipation des enjeux liés au changement climatique et optimisation des pratiques agricoles

1. Anticiper les enjeux associés au changement climatique sur le territoire
2. Adapter les pratiques agricoles et limiter les risques des polluants atmosphériques

Axe 6 : Exemplarité des collectivités

1. Être exemplaire sur son patrimoine et ses activités
2. Concerter et communiquer sur les enjeux du PCAET
3. Intégrer le PCAET dans l'aménagement du territoire

☛ Orientation 5.2. Réduire et valoriser les déchets

Mener sur le territoire une démarche d'économie circulaire : Territoire Économe en Ressources
Dans ce cadre, répondre à l'enjeu de Création d'une filière de collecte et de traitement des biodéchets harmonisée à l'échelle du territoire, Loi de transition énergétique pour la croissance verte [LTECV] sur l'obligation du tri à la source des biodéchets à compter de 2024

Favoriser l'accès à des produits locaux et de qualité pour tous les consommateurs dans le cadre du Plan Alimentaire Territorial
Conduire une réflexion sur l'harmonisation de la chaîne de gestion des déchets (collecte, traitement, administration) : coordination des syndicats, régie intercommunale, …

Mettre à niveau les équipements de traitement et de valorisation des déchets et optimiser les modes de collecte
- Création d'une plateforme de transfert à Ruffiac pour rationaliser les trajets (aire de stockage intermédiaire où sont rassemblés les déchets collectés dans les différentes communes afin de les trier et de les acheminer vers les filières adaptées)
- Réhabilitation déchèterie de Carentoir
- Mise en place du contrôle d'accès des 3 déchèteries, amélioration du tri
- Harmoniser les dispositifs à l'échelle du territoire sur toute la chaine du déchet : collecte, tarifs, traitement , valorisation, consignes de tri…

Sensibiliser la population et les acteurs du territoire sur le traitement des déchets
- Impliquer l'ensemble des acteurs : entreprises, agriculteurs, habitants, établissements scolaires
- Assurer un rôle de pédagogie à destination des habitants pour accompagner les évolutions de comportement (badge d'accès aux déchetteries, nouvelles règles de tri)
    - Informer pour expliquer les augmentations de tarifs liés à la gestion des déchets
    - Prévoir des actions de sensibilisation dans les écoles pour toucher les familles via les enfants
    - Améliorer la signalétique vers les lieux de tri

Orientation 5.3. Assurer la disponibilité et qualité des ressources en eau

En lien avec GBO, assurer la préservation des ressources en eau (qualitativement et quantitativement)

- Mise aux normes du bassin d'eaux pluviales
- Gestion des milieux aquatiques
- Réflexion quant à la conservation de la compétence communautaire sur les étangs
- Travaux de rétablissement de la continuité écologique des ruisseaux
- Interroger la pertinence et la faisabilité des projets au regard de la protection des ressources en eau (ex. : plans d'eau artificiels et de loisirs, attributions de permis de construire pour les piscines)
- Sensibiliser la population et les acteurs locaux sur l'usage de la ressource en eau

Répondre aux enjeux de production de l'eau potable avec Eau du Morbihan, anticiper les investissements nécessaires à réaliser pour répondre aux nouvelles normes

Envisager le déploiement de dispositifs de récupération des eaux de pluie – étude spécifique à conduire pour éviter les impacts sur la ressource en eau

Mettre à niveau les réseaux d'assainissement collectif communaux pour préparer la prise de compétence intercommunale en 2026

- En lien avec les politiques d'urbanisme intercommunales (PLUi, habitat)
- Envisager des travaux à horizon 2023

Orientation 5.4. Préserver la biodiversité et les ressources naturelles

Intégrer les orientations de GBO dans les projets et réflexions de la CC et des communes (cf. programme d'action pluriannuel de GBO)

- Envisager la formation du personnel technique, notamment responsable de l'entretien de la voirie, aux gestes de protection de l'environnement (limiter la prolifération des plantes invasives, la destruction de la biodiversité)
- Veiller aux continuités écologiques dans les projets d'aménagement
- Encourager les communes à intégrer dans leurs PLU un classement du bocage, des talus et des haies
- Associer GBO à l'élaboration des projets d'aménagement des bourgs

Inscrire le dispositif TZC dans les objectifs de transition écologique

- Orienter les actions du TZC vers des activités d'économie circulaire :
  - Projet d'épicerie pour valoriser les produits locaux
  - Activités non pourvues dans le cadre des objectifs « zéro déchet »

Approfondir les liens avec les entreprises en pointe dans le cadre de leurs actions de protection des ressources naturelles

- Axe 6. Services : pour une vision globale, territorialisée, coordonnée

Coordonner le développement des services dans une logique d'accessibilité

Le développement des services est au cœur du projet intercommunal. L'objectif de l'EPCI est d'encourager un développement des services qui répond aux besoins de la population en privilégiant une logique d'accessibilité à une logique de proximité. Il s'agit donc d'assurer un rôle de coordination, de mutualisation et de soutien des projets locaux.

Le projet de territoire s'inscrit dans la réflexion sociale intercommunale engagée par OBC qui priorise trois axes de développement des services :

- Assurer le maillage et l'animation du territoire
- Lutter contre la précarité et pour l'accès aux droits
- « Redonner un nouveau souffle » au territoire en développant sa vitalité sociale

Le premier axe réitère la volonté des élus de s'engager dans ce processus de mutualisation et de coordination.
Le deuxième axe acte la volonté de déployer une stratégie intercommunale propre aux services de santé afin de développer l'offre médicale et paramédicale pour satisfaire aux mieux les besoins au sein du territoire, en s'appuyant sur le Contrat local de santé, élaboré à l'échelle du Pays.

☛ Services : constats et enjeux

- Un **maillage** de structures de sports, loisirs et culture sur l'ensemble du territoire, assuré par les **pôles de proximité** mais également les **pôles secondaires**
  - Un besoin de développer les équipements pour les 13-17 ans

- Une **offre structurante moins accessible** centralisée à **Ploërmel** mais également assurée par **Guer**

- Une offre **commerciale** proposée par les pôles de proximité et les communes rurales. L'ensemble du territoire reste néanmoins dans la zone d'attractivité de Ploërmel pour une offre conséquente

- **Un déséquilibre** entre **l'Est et l'Ouest en termes** d'accès à la **formation**

- **Un manque de vision globale et un besoin de coordination. L'organisation des services : un frein pour l'accueil des ménages**

- **Un enjeu particulièrement fort exprimé sur le champ de la santé**
  - **Un enjeu d'accessibilité à l'offre de soins sur le territoire**. La question du maillage territorial et de l'adéquation aux besoins; enjeux de mobilité pour se rendre auprès de l'offre de soins.
  - **L'enjeu de l'attractivité des professions du sanitaire et du social**. Des difficultés croissantes à accueillir. Des manques constatés sur certaines professions médicales et paramédicales et des risques de non remplacement lors des départs en retraite.
  - Des **compétences partagées entre différents échelons administratifs** : Etat, région, pays (via le CLS) qui génère parfois un sentiment d'impuissance de la part des collectivités

RÉPARTITION DES SERVICES SUR LE TERRITOIRE

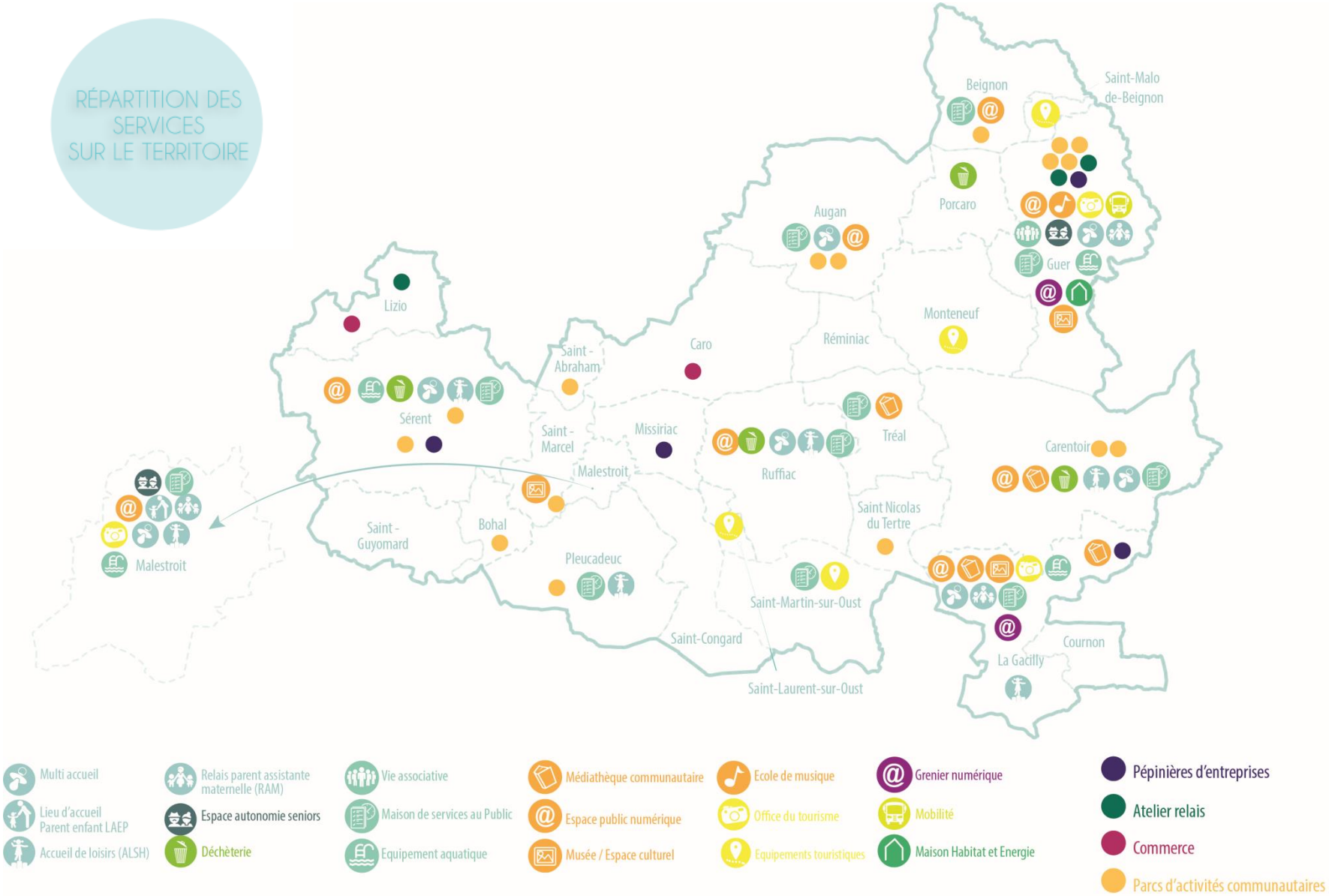

De l'ouest à brocéliande
COMMUNAUTÉ
LA GACILLY – GUER – MALESTROIT

Orientation 6.1. Développer les services dans une logique d'accessibilité et de solidarité

S'appuyer sur le diagnostic social de territoire pour disposer d'une vision globale et définir des choix stratégiques pour renforcer les services existants

- Une réflexion à conduire en lien avec :
  - Le dispositif « petites villes de demain »
  - Les politiques d'habitat et d'aménagement
  - Le devenir de l'armature urbaine
  - L'accueil des entreprises
  - Les nouvelles offres de mobilité

Des axes de travail définis sur la base du diagnostic social de territoire qui vise à la fois les publics prioritaires (petite enfance, enfance – jeunesse, séniors) et des thématiques (parentalité, accès aux droits, vie sociale, cadre de vie)

- Le travail est en cours et aboutira à l'élaboration d'une stratégie ainsi qu'au choix des actions visant à la **structuration de l'action sociale** (ex. CIAS) et au **développement de l'ESS** (économie sociale et solidaire).

☛ Orientation 6.2. Construire une réponse de proximité aux besoins de santé

Construire des réponses en lien avec les autres organismes compétents sur les politiques de santé

- S'appuyer sur les outils mis à disposition par le contrat local de santé, élaboré à l'échelle de Ploërmel

Le Contrat Local de Santé, porté conjointement par le Pays de Ploërmel et l'Agence Régionale de Santé, a pour ambition la mise en œuvre d'une stratégie territoriale de santé sur 5 ans (2018-2022). Il a pour vocation de répondre aux besoins de la population tout en s'inscrivant dans les priorités définies par le Programme Régional de Santé (PRS). Le Contrat Local de Santé vise à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé et la mise en œuvre de solutions pour une offre de santé de proximité.

- Identifier les autres partenaires et dispositifs existants

Mutualiser des services de santé pour offrir un cadre adapté aux contraintes du territoire et des professionnels de santé

- S'appuyer sur des groupements médicaux pour encourager les professionnels à venir s'installer sur le territoire dans des conditions plus agréables
- Des solutions à trouver dans la mutualisation en garantissant l'accessibilité
  - Développer la téléconsultation (*action 3/ CLS : accompagner les projets de télémédecine*)
  - Envisager des permanences de professionnels de santé dans les maisons de santé existantes
  - Prioriser la réponse aux services manquants (ex. : urgences dentaires)

☛ Orientation 6.2. Construire une réponse de proximité aux besoins de santé

Valoriser les atouts du territoire pour le rendre attractif auprès des professionnels de santé

- Travailler sur l'image du territoire en mettant en avant ses atouts (équilibre de vie, diversité des fonctions territoriales) – (*action 6 du CLS – penser l'attractivité pour les professionnels de santé au niveau du territoire)*
- Encourager les systèmes d'accueil d'élèves en formation médicale ou paramédicale pour faire connaître le territoire aux étudiants (exemple d'un médecin à Sérent qui accueille régulièrement des stagiaires)

- Conclusion

Synthèse

De nombreux atouts ….

- Un patrimoine naturel qui porte une identité rurale assumée
- Une diversité de communes aux atouts complémentaires
- Un équilibre territorial qui permet d'offrir des services de proximité mutualisés
- Un emplacement central qui permet de bénéficier des dynamiques régionales tout en gardant une autonomie
- Un étalement urbain maîtrisé
- Un potentiel de développement de l'habitat

… Mais des signes d'essoufflement du développement actuel …

- Une démographie qui faiblit
- Une remise en question des polarités secondaires avec l'apparition d'une rupture est/ouest ou d'un «ventre mou» du territoire
- Des réseaux de mobilité qui ne permettent pas d'envisager des alternatives à la voiture individuelle

Le potentiel d'une stratégie coordonnée : enclencher des cercles vertueux

- Créer les conditions d'accueil ménages/entreprises par l'habitat et les services
- Développer une stratégie de tourisme vertueux : concilier l'identité, les objectifs de transition écologique, l'emploi, la cohésion territoriale
- Coordonner les mobilités : allier attractivité touristique, inclusion sociale, développement économique, transition écologique
- Affirmer le positionnement d'un territoire économe en énergie